

# **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**GAEC De La Ville Au Baud – La Ville Au Baud  
56130 Nivillac**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 12 juillet 2022 à 8h30 au 9 août 2022 à 12h00** en mairie de Nivillac concernant le projet présenté par le GAEC De La Ville Au Baud, dont le siège social est situé au lieu-dit « La Ville Au Baud » 56130 Nivillac, en vue d'exploiter à cette adresse, un élevage bovin devant comporter 190 vaches.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de Nivillac aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

**Le public peut formuler ses observations jusqu'au 9 août 2022 à 12h00 :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Nivillac ;
- ou les adresser au préfet :
  - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
  - par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)